

# RAPPORT MORAL & D'ACTIVITE PÉRIODE DU 01.04.2016 AU 31.03.2017

## Préambule

Une année à France Bois Forêt c'est comme la promotion d'une grande école... celle de la forêt et du bois....les leçons sont nombreuses, les exercices périlleux et les actions multidisciplinaires solidement enracinées dans le sol, avec surtout des moments forts qui ne sauraient exister sans les personnalités qui les accompagnent, les animent et les partagent...

Je n'écrirai donc pas au passé mais au présent, car ce préambule est avant tout un message de remerciements pour les personnalités qui ont fait de France Bois Forêt ce que notre Interprofession est aujourd'hui.

Je saluerai les hommes et les femmes qui, grâce à leur contribution et leur participation sans faille, ont accompli ensemble ce que, seul, il aurait été impossible de réussir. Respects à ceux qui sont partis pour d'autres « écoles »...et bienvenue aux nouveaux entrants...

- Je remercie **Jean-Louis Louvel** notre trésorier qui a su développer une approche innovante et dynamique de cette charge et aussi pour la conduite des sujets techniques au titre de président de la commission Palettes FNB.
- Bienvenue à **Jean-Philippe Gaussorgues**, le nouveau président de la Commission Palettes.
- On notera le départ de **Christian Paniel** qui a été notre commissaire aux comptes, du cabinet Orcom, depuis l'origine de FBF il y a 12 ans ; il est l'un des rares depuis les fonds baptismaux de France Bois Forêt à avoir connu les quatre présidents. Rappelons que le montant de la 1<sup>ère</sup> collecte de la CVO, cumulée sur deux ans 2005-2006, s'élevait à 1.900.206 €
- Une pensée particulière pour **Michel Blanchet**, président sortant du SIEL qui est retourné à ses productions de bourriches d'huîtres et de coquillages à Avranches, laissant la place à deux co-présidents, messieurs Philippe Samson et Thierry Escudier. Le passage de témoin s'est fait des fruits de mer aux fruits et légumes.
- Une attention particulière à **Jean-Yves Caullet** - non pas au titre de président de l'ONF (*bien que...*) - mais pour son rôle de médiateur officiel dans le dossier sensible avec les représentants des propriétaires forestiers du Pin maritime d'Aquitaine et FBF ; pour son approche diplomatique qui a permis de signer un protocole d'accord le 7 décembre 2016, socle d'une nouvelle collaboration avec

les représentants locaux de la filière de cette essence avec l'Interprofession nationale.

- Pour preuve et pour l'histoire nous avons en ce jour d'Assemblée générale le plaisir d'accueillir **Bruno Lafon**, le président récemment élu du Comité directeur de la section spécialisée Pin maritime.
- J'en profite pour adresser mes chaleureuses pensées à **Béatrice Gaffory** ancienne directrice de la communication de l'ONF qui a depuis rejoint la délégation à l'information au MAA. Elle a, durant plusieurs années, apporté ses conseils à FBF, avec l'assentiment de sa hiérarchie. Cette mission est reconduite pour **Françoise Le Failler** qui nous fait partager son expérience de la communication.
- Nos vœux de succès professionnels à **Christian Piquet**, président sortant de France Bois Région fin décembre 2016 qui durant plusieurs années était accompagné de **Nicolas Visier**, l'animateur du réseau. Tous deux ont contribué à coordonner les programmes financés par l'Interprofession dans les régions.
- Le départ de Christian est aussi l'arrivée non pas d'un président de FBR, mais de sept co-présidents qui accompagnent **Christophe Gleize** à cette charge, chacun dans une spécialité : il s'agit de **Jean-Philippe Bazot**, **Christian Ribes**, **Alban Petiteaux**, **Michel Hamon**, **Sébastien Méha**, **Jean Gilbert** et **Gilles Somme**.
- Bienvenue à PEFC qui est devenu membre Partenaire en 2016 et à son président **Marc-Antoine de Sèze**, l'équipe participe à nos programmes dont celui très stratégique de la communication.
- Egalement au titre de membre Partenaire, nous avons accueilli l'*Institut national de l'information géographique et forestière* appelé **IGN**, représenté par **Daniel Burseaux** qui a été convaincu de la place de l'Interprofession au sein de la filière. Je salue sa collaboratrice **Edith Mérillon** qui œuvre depuis de nombreuses années à toutes sortes de collaborations transversales et innovantes...
- Nous avons accueilli le nouveau président du Syndicat national des pépiniéristes forestiers **Gilles Bauchery** qui succède à Vincent Naudet.
- Rappelons que c'est à la demande de FBF, de FBIE et du Codifab que le ministre a missionné le CGAER pour auditer le CNDB et je tiens à saluer, en la personnalité d'un ingénieur général discret et efficace **Roland Renoult**, les propositions de pistes, je dirai plutôt des « scénarios » possibles. Il a collaboré aussi pour le lancement du programme Adivbois au Cap 120.
- Saluons la présidence de **Dominique Weber** pour FBIE en janvier de cette année qui succède à **Luc Charmasson**, actuellement vice-président du Codifab.
- Un jeune retraité **Thomas Formery** du CNPF a laissé la place à **Claire Huber** pour continuer les missions du CNPF.
- Nous souhaitons une bonne retraite à **Yves Lessard**, conseiller du président de la FNCOFOR qui a su bousculer les uns et les autres par ses questions pertinentes voire impertinentes et sa vigilance. Il ne serait pas naturel d'évoquer les injustes

douleurs vécues par **Dominique Jarlier** d'un genou récalcitrant sur un quintal de muscles ...durant plusieurs mois (*sans doute une revanche de quelques animaux à quatre jambes consécutive à des soins prodigués sans tendresse à ses débuts de vétérinaire en milieu hostile... ?*) soulignons le rôle d'intérimaire pour la présidence du comité de développement assuré par **Claude Van den Abeele** qui pensait que l'on ne le piègerait plus....

- Au nom des membres du Conseil d'administration il ne serait pas juste d'oublier et de remercier le travail d'une personnalité qui nous a accompagnés et soutenus durant cinq ans, il s'agit de **Stéphane Le Foll**, porte-parole du Gouvernement mais surtout ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt de 2012 à 2016.

Les sujets traités ont été nombreux durant ces douze mois et consolident France Bois Forêt dans ses missions tout en élargissant à de nouvelles perspectives ses obligations, en voici une synthèse :

#### 1. INSTITUTIONNEL

#### 2. ADMINISTRATIF :

#### 3. FRANCE BOIS REGION :

#### 4. COMMISSION « STRATEGIE DE COMMUNICATION & DE MOBILISATION » :

#### 5. COMITE STRATEGIQUE FILIERE CSF BOIS

#### 6. COLLOQUES, SALONS et DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE :

#### 7. OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET VEILLE ECONOMIQUE MUTUALISEE

#### 8. ADIVBOIS

#### 9. CNDB :

#### 10. FRENCHTIMBER

#### 11. « LIVRE BLANC », OU COMMENT FAIRE MIEUX CONNAITRE LA FILIERE FORET-BOIS AUX CANDIDATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET DEPUTATION

#### 12. CONCLUSION

#### INSTITUTIONNEL :

#### ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2017-2019

L'extension de l'Accord interprofessionnel triennal a été un moment fort de l'année 2016 car il conditionne la légitimité de nos actions à l'égard des professionnels et la raison même de notre existence.

Le Conseil a donc fixé un cap, celui d'obtenir l'extension avant la fin de l'année 2016 par les pouvoirs publics mais surtout partager une démarche avec les Organisations

professionnelles représentatives au niveau national et apporter des améliorations dans le nouvel Accord 2017-2019.

Voici le calendrier prévu et réalisé pour la signature de l'Accord **en huit étapes** :

REPRESENTATIVITE DES OP FBF	FEV -MARS
REVISION, SIMPLIFICATION 12 TAUX DE CVO	MARS-AVRIL
MODALITES DE RECOUVREMENTS	AVRIL -MAI
SIGNATURES DES OP FBF	JUIN
DEPOT SERVICES DE L'ETAT : CSO, DGCCRF, MAAF	JUILLET
AVIS DE L'ADMINISTRATION	SEPT-OCT
COMPLEMENTS D'INFORMATION	NOVEMBRE
EXTENSION	DECEMBRE
PUBLICATION JOURNAL OFFICIEL	1 <sup>er</sup> JANVIER 2017

C. Vanden Abeele et B. de Jerphanion se sont proposés pour être les administrateurs référents de ce dossier.

Un document de synthèse de toutes les modifications a été joint à l'Accord et adressé aux Administrateurs pour mémoire.

Les Administrateurs ont été parfaitement et méthodiquement informés de toutes les modifications, précisions, ajouts qui constituent la nouvelle rédaction de l'Accord interprofessionnel 2017-2019, lecture a été faite en Conseil le 20.06.2016, puis il a été procédé aux votes et à l'adoption à l'unanimité du nouveau texte.  
(selon les Statuts en vigueur)

Le 20 juin 2016, tous les Administrateurs ont procédé à la signature du document en trois exemplaires originaux.

Les membres du Conseil ont aussi mandaté le président, le directeur général de France Bois Forêt afin de procéder conformément aux dispositions légales du Code rural et de la pêche maritime notamment l'article L.632-3, de solliciter auprès des services de l'Etat en particulier ceux du ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (service de la DGPE) l'enregistrement de notre demande ainsi que l'extension dudit accord pour la période 2017- 2019.

Le dépôt des dossiers de demande d'extension a été fait le 01.07.16.

L'Accord a été signé le 20 décembre 2016 par les ministères concernés *Economie & Finances et Agriculture - Forêts* pour publication au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **LE REGLEMENT INTERIEUR.**

Un Comité des Statuts et du Règlement intérieur a été mis en place avec toujours des administrateurs référents afin d'actualiser ce texte qui n'avait pas subi d'évolutions profondes depuis décembre 2004. Nous sommes passés de trois à deux Collèges par exemple, regroupant ainsi les activités amont forestières et transformation en donnant un sens plus fort aux collaborations transversales.

On notera que le Règlement prend en compte la création d'une section spécialisée, renforce les procédures de validation et de contrôle des programmes.

Le texte définitif a été adopté le 07 avril 2016

Cette démarche avait été motivée avant tout par « l'âge du capitaine » je veux dire du règlement intérieur et le besoin naturel de suivre l'évolution d'une interprofession après

10 années d'exercice, la Cour des comptes en 2013 et le rapport du CGAAER 2015 l'ont souligné aussi...

#### **DEFINITION « OBSERVATEURS FBF »**

Lors de l'examen des dossiers de demande de financements et de leur suivi après adoption, nous nous sommes aperçus que des programmes stratégiques devaient avoir un accompagnement spécifique tel qu'une mission d' « Observateurs ».

Transmettre les informations, expliquer les attentes du Conseil et connaître les obstacles ou les succès, nécessitaient des volontaires aguerris pour suivre le bon déroulement du programme.

Ils sont devenus des experts-référents volontaires appelés « OBSERVATEURS »

#### **Le président du Codev en dira un mot aussi mais surtout : Qui sont-ils ? Comment sont-ils choisis ?**

Les Observateurs sont issus des membres actifs, associés ou partenaires de l'Interprofession nationale, ils sont proposés par le Comité de développement et mandatés par le Conseil d'administration.

#### **Quelles sont leurs missions ?**

Les Observateurs représentent le Conseil d'administration de FBF lors de la mise en place des programmes stratégiques et veillent à la bonne exécution de ceux-ci.

Ils rendent compte de l'évolution des programmes aux membres du Comité de développement et du Conseil d'Administration.

Compte-tenu de leur niveau d'expertise les « Observateurs » valident, lors de l'exécution des programmes, les orientations retenues et proposent des modifications lorsque leur exécution ne répond pas totalement aux objectifs fixés dans la convention.

Ils participent de droit à toutes les réunions ou échanges d'informations, synthèses, compte-rendus et suivent les développements desdits programmes. Leur expertise doit également être valorisée en tant que source de propositions et de conseils.

Ils peuvent être amenés à proposer des critères d'évaluation ou, le cas échéant, solliciter une évaluation externe auprès du Comité de développement qui prendra acte de la demande et la présentera ainsi que son coût au Conseil d'Administration pour décision.

L'avis et les préconisations des Observateurs sont pris en compte notamment lors de demandes de prorogation de programmes, de modification de dates de restitution (bilan intermédiaire et/ou définitif) ou encore de demande de reconduction.

En cas de non-respect des obligations conventionnelles par le bénéficiaire, les « Observateurs » peuvent proposer un gel partiel ou total des règlements.

## Déontologie

Les Observateurs doivent être respectés pour leur compétence, leur impartialité et leur implication dans la filière. Ils contribuent à garantir au Conseil d'Administration le bon déroulement des programmes considérés comme stratégiques pour la filière.

### **CHARTRE DEONTOLOGIQUE FBF**

Il n'y a pas de grande interprofession sans Statuts, sans Règlement intérieur et s'adjoindre une Charte de déontologie est la continuité naturelle d'une volonté partagée.

C'est pourquoi ***nous avons pris connaissance de celles existant dans d'autres interprofessions*** : la charte du « CNIEL » ***et du Codifab notre partenaire filière et nous nous en sommes inspirés*** et bien entendu nous avons adapté celle-ci à notre environnement professionnel.

Ainsi à chaque Assemblée générale nous demandons aux administrateurs de bien vouloir la signer (ou pas) ce qui est le cas pour notre AGO de ce jour.

Les nouveaux présidents entrants Actifs, Partenaires sont libres de la parapher.

La charte est jointe avec la convocation de nos membres et ajoutée au présent rapport d'activité. (*sont concernés SIEL, FBR, Palettes commission, IGN, PEFC, etc...*)

La Charte prend bien en compte les subtilités des débats qui peuvent avoir lieu dans une instance telle que celles du Bureau et du Conseil.

### **NOUVEAUX MEMBRES PARTENAIRES :**

Les Statuts prévoient la participation de membres Partenaires et FBF se réjouit d'accueillir deux nouveaux membres de la filière : **PEFC et l'IGN**

Ainsi le Conseil s'enrichit d'une part de la structure en charge du référentiel de certification forestière représenté par son président, Marc Antoine de Sèze et son Secrétaire général Stéphane Marchési, avec Muriel Sola pour la communication et d'autre part avec l'IGN au travers de son directeur général M. Daniel Bursaux, de Mme Edith Mérillon et des équipes dédiées.

### **Voici la démonstration de la richesse de nos partenaires avec par exemple l'IGN :**

La filière forestière de l'IGN a franchi en 2016 une étape importante. Deux pôles d'expertise sur la forêt ont été constitués : un pôle « ressource forestière et carbone » à Nancy et un pôle « écologie forestière » à Bordeaux. Ils complètent le service de Nogent-sur-Vernisson qui réalise l'inventaire forestier national et le laboratoire de recherche situé à Nancy (LIF). L'IGN dispose en effet de plusieurs laboratoires de recherche et d'une école de formation des ingénieurs géomaticiens, l'ENSG, située à Champs sur Marne.

En parallèle, les partenariats avec les établissements forestiers se renforcent. C'est dans ce contexte, que l'IGN a souhaité rejoindre l'interprofession France

Bois Forêt afin de travailler en complémentarité avec l'ensemble des acteurs pour le développement de la filière forêt-bois. La mise en œuvre du Programme National de la forêt et du Bois (PNFB) et des Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) va permettre de travailler collectivement sur des projets stratégiques pour le développement de la filière.

Les partenariats avec les acteurs forestiers se développent : un partenariat renforcé avec l'ONF ; un accord cadre de collaboration a été signé avec le CNPF en 2014. L'IGN travaille actuellement avec le FCBA à la mise en place d'une cartographie de la desserte forestière, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs de la filière. D'autres projets sont en cours notamment avec la FNCOFOR.

L'IGN développe également des services numériques autour de l'information géographique et forestière, en particulier le Géoportail.

J'espère que vous avez déjà eu l'occasion de consulter et d'utiliser les données disponibles sur le Géoportail...

#### **SECTION SPECIALISEE, ACTUALITE**

La création d'une Section spécialisée Pin maritime a été rendue obligatoire par la Loi et rappelons-le, elle s'inscrit dans une relation historique que nous qualifierons « *d'incompréhension mutuelle* »...

Il me paraît légitime de rappeler que 2016 commençait aussi par un « *appel au boycott des plants Naudet* »

Le Conseil fut unanime pour dénoncer cette méthode discriminante et illégale. FBF a été déboutée de sa demande en Référé le 26.02.16 par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud - Ouest (SYSSO). Nous laisserons à la Justice le poids de ses motivations..

Les membres du Conseil ont décidé à l'unanimité de ne pas faire appel de cette décision. **C'est donc sur ce constat que se met en place le futur dispositif avec un médiateur...**

Car dans le même temps le Conseil a adopté à l'unanimité le principe d'identifier un médiateur afin de trouver une solution acceptable dans le cadre de la création d'une section spécialisée pin maritime.

Le médiateur, Monsieur Jean-Yves Caullet a été nommé par le Ministre le 29.07.2016 et il a commencé ses entretiens en rencontrant les personnalités du CIPM et du Sysso et les membres du Bureau de France Bois Forêt.

***L'adoption par le Conseil d'administration de FBF de la signature du protocole d'Accord entre France Bois Forêt et les représentants du SYSSO-CIPM sur la création d'une section spécialisée pin maritime (SSPM) au sein de FBF a lieu le 07 décembre au Ministère de l'Agriculture en charge des Forêts en présence du ministre.***

***Je remercie à nouveau M. Jean-Yves Caullet, médiateur pour les solutions qu'il a su proposer aux fins d'aboutir à cette signature qualifiée d'historique.***

Le médiateur a été étonné de constater que nous ne disposions d'aucune base fiable sur les potentialités de collecte CVO pin maritime.

Le texte de l'Accord joint aux présentes et le Communiqué de presse du ministère.

### **ADMINISTRATIF :**

#### **BUDGET 2017 période 01.04.2017 au 31.03.2018 :**

On notera un point significatif et délicat de l'exercice budgétaire : celui de respecter des contraintes d'enveloppes pour les premier et second Collège, tenus maintenant dans les actions sectorielles à une répartition pour l'année 2016 à 45 % pour le 1<sup>er</sup> et 55 % pour le second Collège.

Le montant alloué d'actions transversales et co-financé a été au **total de 297 k€**

	1er Collège (K€)	2è Collège (K€)
Projets du 1er Collège UNIQUEMENT	524,8	
Intercollèges	102	195
Projets du 2ème Collège UNIQUEMENT		668
TOTAL	626,8	863
SOLDE	0,2	0

#### **RELANCES ET RECOUVREMENT LES NOUVELLES ACTIONS**

La collecte CVO, dont le détail est présenté dans le chapitre qui lui est consacré a attiré néanmoins l'attention des administrateurs.

Certes les résultats sont encourageants et dépassent les huit millions d'euros de CVO au 31.03.17.

Nous faisons le constat avec un peu d'amertume, qu'il faut poursuivre les actions de relance et de recouvrement qui ont permis de générer 360 k€ en 2016 comparés aux 245 k€ en 2015, sur les actions purement contentieuses, et qui ont aussi un effet pédagogique.

Le nouvel accord avec la société leader dans le recouvrement, IJCOF, apporte déjà avec des moyens complémentaires, de nouveaux champs des CVO recouvrables.

Il faut en parallèle poursuivre tous les efforts pour optimiser la base de données de FBF dans la requalification des propriétaires privés et les groupements forestiers.

En effet, il apparaît que certains exploitants forestiers visés par cette relance sont en fait des propriétaires forestiers.

Ceci en raison d'une mauvaise affectation par l'INSEE (qui nous fournit nos fichiers d'entreprises redevables) lors de l'inscription de ces personnes à la Chambre d'Agriculture ou auprès de la MSA.



Après avoir contacté une Chambre d'Agriculture, celle-ci nous a indiqué que l'INSEE ne fait pas la distinction, dans les inscriptions qui lui sont remontées, entre sylviculteurs, exploitants forestiers et prestataires de services.

En effet, sur la fiche d'information publiée sur **Infogreffe**, certains propriétaires sont recensés dans le répertoire des entreprises de l'INSEE comme « Exploitant forestier ».

Pour France Bois Forêt, un « **Exploitant forestier** » est un **professionnel de la filière**, qui fait commerce de bois chaque année et est donc chaque année redevable d'une CVO, contrairement à un propriétaire forestier/sylviculteur, qui peut ne pas vendre de bois pendant plusieurs années de suite.

L'équipe du siège collecte systématiquement tous les cas de ce type, pour l'arrêt de la procédure de relance et la ré-affectation dans notre base de données de la bonne catégorie de contributeurs, à savoir « PROPRIETAIRES FORESTIERS ».

Attention si nous procédons à de telles modifications sur nos bases informatiques ce n'est pas pour cela que l'INSEE modifiera les siennes ! »

#### **LE COMITE DE CONTROLE du 30.11.2016 RESTITUTION DES RECOMMANDATIONS**

Le Comité de contrôle s'est tenu le 30.11.2016 avant le conseil du 07 décembre 2016 pour le vote du Budget 2017.

Rappelons la composition des membres, Président, 1er et 2ème Collèges :

Président :	J.L Louvel en sa qualité de Trésorier
Représentants 1er Collège :	B. de Jerphanion, L. Bouvarel et Y. Lessard
Représentants 2ème Collège :	C. Van den Abeele, N. Douzain et Eric Boilley

**La synthèse des recommandations a été faite par Claude Vanden Abeele en séance du Conseil. Elles ont toutes été adoptées.**

#### **FRANCE BOIS REGION :**

#### **LES INTERPROS EN REGION ET LES RELATIONS AVEC FBR**

On notera à la suite de son AG du 13.04.16, FBR a demandé à FBF :

- la présence de FBR au Conseil d'administration et au Bureau,
- une reconnaissance des interpros régionales dans leurs statuts et leurs fonctionnements actuels,
- disposer d'un budget fixe pour les interpros et FBR, déterminé par un pourcentage de la collecte de la CVO,
- la création d'un collège spécifique des régions.

Afin de clarifier la situation, une rencontre a eu lieu le 08 juin.

La délégation de France Bois Régions composée de messieurs les présidents Jean Philippe Bazot (Aprovalbois), Christophe Gleize (Arfobois), Sébastien Bruneau (Legnu Vivu) et Christian Piquet (Profession bois Normandie).

La délégation de FBF est composée de messieurs Cyril Le Picard, Claude Van den Abeele, Christian Dubreuil, Bruno de Jerphanion, Philippe Siat, Nicolas Douzain.  
Cette rencontre fut très importante et permis une meilleure compréhension de part et d'autre avec confiance.

Il a été décidé par les Administrateurs que nous ne pouvions recevoir de telles demandes formulées mais FBF valide à l'unanimité la présence aux prochains Conseils de FBF des treize présidents d'interprofessions régionales filière forêt-bois selon le nouveau découpage administratif des treize grandes régions (loi du 18.07.2014).

Enfin FBR et les interprofessions en région présenteront des projets d'actions selon les procédures prévues par les Statuts et le Règlement intérieur de FBF.

FBF a bien compris que les fonds versés par la CVO permettent de collecter des fonds publics, 200 k€ en moins c'est deux millions de baisse de dotations, toute baisse de nos financements entraîne une baisse, par effet de levier, des financements publics.

Nous avons signalé que France Bois Forêt contribue à hauteur de 1.100 k€ grâce à la CVO avec 25 conventions signées en régions en 2016 et le Codifab à hauteur de 90 k€ seulement.

Les représentants des interpros en région se doivent de solliciter à même hauteur le Codifab – FBIE.

### **PRESCRIPTEURS BOIS FRANÇAIS, SITUATION DU PROGRAMME.**

**Pour le programme « Prescripteurs bois français » la convention « cadre » et les 22 conventions par régions ont été engagées**

Le Conseil du 07.12.16 a adopté une enveloppe initiale de 640 k€ pour les prescripteurs bois français. Un reliquat de **160 k€** sont affectés aux prescripteurs bois français sous condition d'une meilleure fluidité des informations et des relations entre FBR et FBF.

Sous réserve d'obtenir toutes les informations prévues dans les conventions 2016, de faire le constat des points d'amélioration soulignés dans le rapport d'audit de décembre 2015 intitulés : « *Identification des pistes de progrès 2016* »; que tous les indicateurs soient communiqués à FBF, entre autres, enrichissement de l'agenda des manifestations et tableau de bord d'interventions auprès des différents publics ; ces points déjà signalés comme défailants en 2014 puis 2015 ; ainsi que les dates de rencontres avec les prescripteurs, l'accès aux informations du drive.

Le programme « Grands Projets », piloté par Francilbois, est adopté sous réserve d'en préciser les contours et de garantir aux financeurs une réelle volonté de coordination (qui n'est pas du tout satisfaisante depuis un an avec les autres partenaires agissant parfois en « concurrents » ou en « partenaires sporadiques » comme Cndb avec les colloques, Séquence bois, etc..., FCBA, Adivbois, FBR). Cet avis est partagé avec le co-financeur Codifab.

## **« CELLULE GRANDS PROJETS - GRAND PARIS » CONVENTION ENTRE FBF - FRANCILBOIS**

Je ferai un focus particulier dans le cadre du programme "CELLULE GRANDS PROJETS - GRAND PARIS" pour lequel nous avons des remarques relatives à son exécution.

En effet, la convention visant à promouvoir l'utilisation du bois et en y associant que dis-je en essayant de coordonner plusieurs structures le CNDB, ADIVBOIS, le FCBA et FBR avec Francilbois est un véritable défi.

Les actions engagées se sont traduites, comme cela fut déterminé dès l'origine avec nos partenaires, et comme c'est désormais le cas dans le cadre du Plan Bois 3, par la mise en place des moyens de **démultiplier les perspectives de prescription et d'accompagnement des maîtres d'ouvrages et des équipes de maîtrise d'œuvre.**

Ce travail a été fait par l'interprofession auprès de maîtres d'ouvrages publics, privés, et de l'ensemble des professions concourant à la maîtrise d'œuvre, en inscrivant la démarche dans le cadre de la Métropole du Grand Paris et dans celui de la Charte Bois Construction Publique Exemplaïre, qui couvre toute la région.

Le tableau de contacts constitue un outil pour poursuivre et mener à bien la prescription, l'accompagnement des MOA/MOE et la structuration de l'offre, enjeux de la métropolisation francilienne.

Il est apparu indéniable qu'une bonne coordination des acteurs de la prescription et de l'accompagnement des maîtres d'ouvrages / maîtres d'œuvre puisse être conçue et mise en œuvre.

Cette coordination a aujourd'hui vocation à être mise en place dans le cadre de l'axe 1 du plan bois 3, dont la première réunion de travail a eu lieu au mois de juillet 2017. Cette coordination reste donc, à ce stade, à concrétiser du point de vue opérationnel.

*Affaire à suivre...*

## **UNIVERSITE D'ETE DE FRANCE BOIS REGIONS A TULLE LE 2 SEPTEMBRE 2016, EN NOUVELLE AQUITAINE.**

Je remercie le président Christian Piquet et les équipes **Boislim** pour la grande qualité de leur accueil, des interventions et de l'organisation lors de ces universités d'été ; cet événement original, rappelons-le, favorise le dialogue entre tous les acteurs en régions, permet de mieux se comprendre et du même coup nous aide à passer de l'estival au studieux d'une rentrée sans cesse différente.

## **COMMISSION « STRATEGIE DE COMMUNICATION & DE MOBILISATION » :**

Après la présentation faite au **Conseil le 9 juin 2016**, la **séance plénière du 6 juillet 2016**, Nous avons exprimé le souhait de nommer deux personnalités capables de prendre en main le GT Com ainsi constitué.

Nous avons eu l'accord des intéressés et plus précisément Françoise Le Failler (ONF) et Jean-Yves Henry (ASSFOR), indispensable pour assurer l'animation mais surtout l'acceptation par leur président et directeur général respectifs pour une mise à disposition de leurs collaborateurs.

**Qu'ils en soient sincèrement remerciés tous.**

Les animateurs feront part systématiquement au Conseil de la synthèse et des options retenues par le groupe.

Il s'agit de répondre aux attentes communes d'un projet partagé avec FBIE et CODIFAB, FBR, Intégrant la réflexion sur l'acceptabilité de la gestion

### **Etat des lieux**

La Prise en compte des remarques de Louvre Alliance et de nouvelles études réalisées depuis par les uns et par les autres. Identifier les leviers pour développer la consommation du bois en France.

Cette démarche c'est aussi une envie d'entendre parler de la forêt et du bois, un désir de parole des OP et des interprofessions.

**Les recommandations sont les suivantes :** Le matériau bois comme dénominateur commun **avec** Une communication générique et non de produits **et** une communication interne et partagée.

### **Etat des lieux – Budgets communication FBF**

#### **Années 2013 - 2015**

- 48 programmes (40 génériques, 8 sectoriels)
- 1,6 million d'euros par an en moyenne

#### **-Année 2016**

- 20 programmes (2/3 génériques, 1/3 sectoriels)
- 1 million d'euros
- A rajouter des actions non répertoriées « communication » pour 1,15 million d'euros

### **Etat des lieux – Consommation du bois en France entre 2010 et 2015**

#### **Consommation de sciages - 4,5% par an**

- - 6,6% entreprises de construction
- Mais moindre pour les produits techniques, de -1,2 à - 3,9%
- - 1% pour les feuillus
- - 4,9 % pour les résineux

#### **Production de sciages – 1,6% par an**

- + 0,4% pour les feuillus
- - 1,9% pour les résineux

- Et stabilité pour les produits techniques (25% du marché)

Un rappel et quelques compléments sur la stratégie, les cibles, la méthode et les actions, le budget à valider

### **Augmenter la consommation de bois en France et gagner des parts de marché**

Les discours – Accroître la visibilité du bois

- Le bois - un matériau moderne, renouvelable, issu de forêts gérées durablement et s'intégrant dans un modèle d'économie circulaire
- En compétition avec d'autres matériaux - dénoncer les idées reçues, répondre aux interrogations et aux freins observés à la consommation

#### **Rappel : la cible « prescripteurs »**

- Les prescripteurs
- Les maîtres d'ouvrage : grands promoteurs, collectivités territoriales
- Les maîtres d'œuvre (concepteurs) : architectes, bureaux d'études
- Les vendeurs directs ou indirects : artisans, GSB, négoce

Les méthodes et actions :

Une campagne de terrain utilisant tous les relais : organisations et revues professionnelles des prescripteurs (hors presse forêt-bois), salons professionnels, clubs de prescripteurs, sites web, réseaux sociaux, etc.

Se coordonner avec ceux qui communiquent sur le bois

#### **Rappel : la cible « grand public »**

- Le grand public  
Le but : augmenter l'efficacité de l'action menée sur les prescripteurs, amener le grand public vers le bois  
Adapter et organiser le message aux préoccupations des particuliers  
Déployer une stratégie digitale offensive fondée sur les réseaux sociaux et sur l'utilisation d'un portail d'entrée unique

#### **Projet de financement France Bois Forêt**

- Un budget préalable sur 2016 à dégager estimation :
  - L'assistance à maîtrise d'ouvrage – 22 K€
  - Le baromètre d'opinion – 50 K€ (estimation à préciser)
- 10 millions d'euros nets sur trois ans, 2017 à 2019
  - 2017 = 2 000 K€ dont 500 K€ au 1er sem. et 1 500 K€ au 2è sem.
  - 2018 = 4 000 K€
  - 2019 = 4 000 K€
- Pour le budget FBF et les communications sectorielles : financement au service exclusif de la stratégie mise en place, avec utilisation de la base line et d'une identité commune (visuelle, contenu des messages)

#### **Actions à mener**

**FBF** : validation de la stratégie et du budget

**CODIFAB, FBIE, France Bois Région** : présentation du projet, concertation et partage de la stratégie aux présidents des structures il s'agit d'une mise en place d'un projet commun et partagé.

Recherche d'autres financements ou d'actions concertées auprès d'un premier cercle de partenaires (**PEFC, ADEME, ADIVBOIS,...**) puis recherche de financement auprès d'autres partenaires (GSB, banques, etc.) à partir d'octobre.

**Nous avons commencé par** la Validation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Puis des Travaux pour l'élaboration du baromètre d'image : recueil des outils similaires existants, analyse des manques, rédaction d'un cahier des charges pour les manques, réalisation du baromètre, constitution des indicateurs de référence (observatoire économique de FBF)

L'appel d'offre des agences nécessite un cahier des charges :  
Recherche d'une agence unique (multimédias), mobilisée sur la l'intégralité de la campagne (de la définition de la stratégie à la déclinaison et production des messages et des contenus – dont la base-line/slogan de la campagne).  
Avec un appel d'offre à partir d'une liste de cinq ou six agences (*noms à communiquer par les membres le cas échéant*)

Le conseil d'administration unanime considère ce programme comme un projet politique et stratégique, il s'agit d'un effort de tous les membres pour les trois prochaines années.  
En conclusion l'argent collectif servira le collectif !

**L'Appel à candidature d'agences a donné** sur douze propositions d'agences reçues, six agences seront en compétition :

- **TBWA Corporate**
- **Publicis consultants**
- **Australie**
- **Les Gaulois**
- **Herezie**
- **WNP**

#### **Les critères de choix**

- Leur lettre de motivation
- Leurs équipes et leur capacité à traiter notre demande
- Une palette de taille d'agences

#### **Un cahier des charges : Le contenu du cahier des charges**

- Le contexte, le commanditaire et ses partenaires, l'organisation du suivi de la campagne
- Un chapitre sur l'organisation et l'économie de la filière
- Les objectifs et les cibles
- Le périmètre du marché et les contraintes fixées
- Les prestations demandées en rappelant les différents marchés du bois et les qualités correspondantes
- Les informations demandées sur l'équipe en charge du projet
- La coordination et les suivis (opérationnel et financier)

### Planning des étapes

Opérations	Dates - 2017
Réunion d'information des agences	15 février
Réception des offres	15 mars
12h d'audition et sélection des finalistes 2h /agence	22-28 mars
Audition des deux finalistes par le Groupe de travail	13 avril
Audition des deux finalistes et choix de l'agence par le Conseil d'Administration de FBF	19 avril
Annonce de l'agence choisie	20 avril
Présentation de la campagne finalisée (plan et pistes graphiques) devant le Conseil d'Administration de France Bois Forêt à Saint Malo	8 juin
Prise en compte des remarques du Conseil d'Administration	30 juin
Démarrage de la campagne/ infos interne filière mai à septembre	mi - septembre

**Et pour ceux qui n'étaient pas présents c'est le 7 septembre dernier à l'école nationale d'architecture de Paris que nous avons procédé au lancement de la campagne de mobilisation.**

#### **COMITE STRATEGIQUE FILIERE CSF BOIS**

Comme vous le savez nous avons **tous** signés le contrat de filière

Le Bureau du CSF Bois est le lieu de suivi des actions du contrat et de propositions pour la stratégie globale de filière.

Il structure les relations institutionnelles entre les représentants de l'Etat, des Régions et l'ensemble de la filière professionnelle en présence des syndicats de salariés. Cette cohésion, avec le partage des agendas, est un facteur de succès pour les objectifs de chacun.

#### **Maquette numérique du bâtiment BIM**

L'AFNOR, qui a été désignée par le Plan de Transition Numérique du Bâtiment pour gérer la maquette BIM ouvrage, a retenu les candidatures proposées par la filière bois pour animer les travaux des groupes « structure boisé et menuiseries, fermetures

(confiées aux représentants du groupe CSF BIM BOIS).

### **Articulation avec les programmes interministériels**

Au titre des mesures d'accompagnement de la Stratégie Nationale de Mobilisation Biomasse (SNMB) le CSF BOIS, l'ADEME et la CDC réaliseront en 2017 une étude prospective des leviers financiers et économiques pouvant amener un changement d'échelle en termes d'investissement forestier et de mobilisation de la récolte forestière.

Le CSF BOIS a remis début 2017 la proposition d'un plan national des déchets bois identifiant les gisements de valorisation énergétiques et de recyclage dans les flux de déchets bois actuels et les conditions (réglementaires, économiques) associées à cette valorisation.

### **STRUCTURATION DU TRAVAIL LE CONTRAT : 3<sup>e</sup> ANNEE**

#### **Des étapes majeures pour l'ensemble de la filière**

Une vision prospective des marchés finaux de débouché pour le bois matériau : étude cofinancée FBIE/CODIFAB/FBR avec l'ADEME de la demande finale de bois dans la construction et bilan d'état des lieux pour les autres marchés (missions CGAAER/CGEDD/CGEFI).

Lancement des « *concours Immeubles à vivre Bois* » et Congrès Woodrise en septembre 2017 avec mise au cœur des échanges du congrès des grands acteurs de la prescription, promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, centres techniques, avec les constructeurs bois.

Déploiement en régions de l'initiative Alliance Nationale Bois Construction Rénovation

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : rendu de la cartographie d'état des lieux, chiffrée, des métiers du bois dans la construction. Cette base permettra de mettre en place sur 2017-2018 un contrat d'étude prospective pour ces parcours professionnels avec la DGEFP

#### **Le lancement d'actions nouvelles rapprochant les entreprises de la filière de leurs clients et donneurs d'ordre**

Lancement dès février 2017 d'un troisième Plan Bois, associant la filière bois et la DHUP pour promouvoir la construction bois et la réhabilitation en bois.

Définition avec l'appui de la médiation des entreprises, des principes de contractualisation entre acteurs de la transformation du bois (de la première à la troisième transformation).

Exportations : rédaction d'une note filière spécifique sur les incidences du Brexit, mise en visibilité de la filière dans les stratégies des ministères supportant l'internationalisation des entreprises, actions communes (label pavillon France).

Montée en compétence des professionnels du bâtiment : trois parcours de formations sont lauréats d'un appel à projet PACTE (revêtements extérieurs en bois, étanchéité à l'air, encadrements des baies), dont les modules vont être développés puis expérimentés dans trois régions en 2017 et 2018 puis pourront être étendus.



### Dynamique territoriale renforcée

Les programmes régionaux PRFB sont en cours d'élaboration fin 2016 dans plus de la moitié des régions. Ils déclineront dans leur contexte les priorités de co-adaptation entre forêt et industrie et la meilleure adéquation entre l'offre et la demande de bois en considération des bassins d'approvisionnement et du tissu d'entreprises.

### Contrats régionaux de filière

Ils seront renforcés par ces documents d'orientations régionales. Les Commissions régionales de la forêt et du bois responsables de cette synergie, mettront en œuvre les contrats, porteurs de l'ambition régionale pour la filière, et animés par les interprofessions régionales.

#### **POUR MEMOIRE CI- APRES LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE EN 2016**

*FBIE et ses membres : CAPEB-UNA-CMA (Artisanat et Petites Entreprises) ; COPACEL (Industrie des Papiers, Cartons & Celluloses) ; FFB-UMB (Métiers du Bois) ; FIBC (Industrie Bois-Construction); FNB (Fédération Nationale du Bois); LCB (Commerce du Bois); UIPP (Panneaux de Process) ; UNIFA (Industries de l'Ameublement).*

*Ainsi que UFME (Menuiseries Extérieures) et MIAM (Matériel Industriel Agricole).*

*Les organismes liés à l'énergie : CIBE (Bois-Energie); FEDENE (Énergie environnement) ; SER (Énergies Renouvelables) ; SNPGB (Producteurs de granulés de bois).*

*FBF et ses membres : ASSFOR (Groupements Fonciers et Forestiers) ; Experts Forestiers de France (Ingénieurs et experts forestiers et experts bois) ; CNPF (Propriété Forestière) ; FNB (Fédération Nationale du Bois) ; FNCOFOR (Communes Forestières) ; FNEDT (Entrepreneurs Des Territoires) ; Fransylva (Forestiers Privés de France); LCB (Commerce du Bois); ONF (Office National des Forêts); SEILA (Emballage Industriel et Logistique); SIEL (Emballage léger); SNPF (Pépiniéristes forestiers); UCFF (Coopération forestière).*

*FBR (France Bois Régions) représentant les 22 interprofessions régionales.*

### **COLLOQUES, SALONS et DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE :**

#### **TROPHEE LANLY**

**Un coup de chapeau à l'initiative d'un homme M. Lanly. Ce trophée a été mis en place en 2015 par l'Académie d'Agriculture de France (AAF)**

Il distingue les entreprises **valorisant le bois français, avec une** attention particulière portée sur l'innovation

**Comme vous l'imaginez le Jury est significatif avec les** Membres de l'AAF, des ministères MAA et MEIN, l'Association interprofessionnelle France Bois Industries Entreprises (FBIE) , Association interprofessionnelle France Bois Régions (FBR), l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement (FCBA) , le Groupe de presse Le Bois International et FBF.

#### **Je signalerai les Lauréats 2015**

Groupe LEFEBVRE (76) pour le développement et la réussite exemplaires de ce groupe spécialisé dans la transformation et la valorisation du bois de hêtre français

A titre spécial, Société SIMONIN (25) pour sa réalisation du Pavillon France de l'Exposition Universelle de Milan

Pour les autres colloques de la filière Forêt-Bois qui ont eu lieu avec notre soutien on notera :

- Le colloque « **Pour un essor de la filière forêt-bois** » par l'Association Française des Eaux et Forêts le 26.09.16
- Le **salon ForestInnov 2016** 24 et 25.11.16
- Le Colloque « **Des nouvelles perspectives pour les plantations forestières** » **25.11.16**
- « **Pour un essor de la filière bois** » au Palais du Luxembourg le **26.09.16** par l'AFEF,
- **international softwood conférence ISC 2016** Conférence internationale des Résineux Paris 13-14 oct,
- **Festival de la forêt 29.10.**
- **Conférences lors du Carrefour International du Bois CIB à Nantes juin 2016**

Sans oublier la traditionnelle **invitation de l'ONF** sur leur espace verdoyant du SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE du 25 février au 05 mars 2017 à Paris Expo Porte de Versailles.

Le ministre, le président et le directeur général ont accueilli avec la FNCOFOR tout en respectant la Tradition au salon International de l'Agriculture, invite à leur cocktail forestier le 28 février ; toutes les organisations membres de l'Interprofession nationale apprécient ce moment de convivialité.

### **OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET VEILLE ECONOMIQUE MUTUALISEE**

Sur ces deux dossiers majeurs pour la filière, je laisse le soin au président du comité de l'Observatoire économique d'en faire la synthèse.

Néanmoins il est apparu nécessaire de rendre cohérent les deux démarches pour un jour n'en faire plus qu'une.

En effet, l'Observatoire économique apporte des données spécifiques à nos activités depuis 2009 et la VEM compile des données qui seront celles de tout un pan de l'économie amont – aval.

Il fallait donc anticiper et réorganiser les conventions, les rafraichir aussi, actualiser les nouvelles demandes et redimensionner les livrables.

Il fallait le faire nous avons tenté de relever ces défis.

**Les conventions dites de « nouvelle génération » forment une logique qui combine la DUREE LIMITEE, les DONNEES OPTIMISEES, des COUTS REDUITS,**

- Toutes sont d'une durée de douze mois jusqu'au 31.12.2017 et non tacitement renouvelable.
- Elles incluent une optimisation de fourniture de données en particulier pour : UCFE, EFF, LCB, Frenchtimber pour Isibois, ONF

- Le renouvellement des indicateurs du prix du bois avec SF CDC , ASFFOR et EFF prennent en compte un meilleur équilibre économique (*coûts journées*) entre les acteurs. Et après trois ans d'un premier exercice FBF insiste pour réussir la collaboration avec l'UCFF et l'ONF dont les prémices de rapprochements entre 2013 et 2016 ont été peu fécondes. Les porteurs auront l'année 2017 pour réussir ce challenge.
- De nouvelles missions pour le CEEB, en privilégiant leur expérience acquise et leurs nouveaux outils informatiques ; FBF bénéficie de la qualité de la structure et d'une quasi « *délégation de service public* » les fonctionnalités du baromètre de I+C leur sont maintenant pour partie dévolue (*palettes, entreprises scieries,...*).
- Les entrepreneurs du territoire EDT bénéficieront des stats de I+C pour une période courte d'une année en 2017.
- Le baromètre trimestriel I+C est considéré comme peu visible, d'une fiabilité réduite avec des difficultés de contrôle de l'efficacité des panels. La convention ne se verra pas reconduite pour 2017; (*malgré des propositions I+C faites à FBF peu évolutives, propose de passer 50 k€ à 84 k€ ... ?!*)
- Sur proposition du coordinateur de l'Obs. éco M. Eric Toppan, le développement de la VEM FB bénéficiera de 60 jours de suivi en plus des 50 jours qui lui seront affectés.  
Au total 110 jours en tout, l'équivalent d'un mi-temps. (*2 jours et demi par semaine au siège FBF*)
- Afin de suivre avec équité ce temps partagé entre VEM et Obs. éco, le coordinateur s'astreindra bien volontiers à un comptage heures/jours mensuels permettant l'identification des temps pour les deux missions.
- VEM FB : FBF demandera au Comité Directeur de la VEM le 30.03.17 la prise en charge des 60 jours de suivi par Eric Toppan soient 1/3 = 10 k€ par cofinancier avec rétroactivité 2016.
- La VEM FB fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de FBF car des signaux inquiétants (déjà antérieurement identifiés) font que le Consortium FCBA+IPEA n'est pas très performant, et ne se rend pas compte des enjeux à l'égard des pouvoirs publics, du CSF et des attentes des professionnels en général et des Administrations (*exemples la sous-traitance offshore, la non disponibilité des données brutes, la cohésion du groupe FCBA et IPEA,...*) sujets de préoccupation réels qui ont obligé les responsables FBF à organiser une réunion TECHNIQUE d'urgence début janvier 2017.

On notera ci-après deux études spéciales qui trouvent leur financement dans la VEM FB 2016 :

Etude prospective de la demande finale de bois dans le bâtiment

CSF avec l'ADEME, FBIE Codifab et FBF. Participation de l'Ademe 100 k€ Codifab 58 k€ et FBF 58 k€

Observatoire construction bois 2017 Coréalisation et cofinancement FBF-CODIFAB :

Edition antérieure en 2011, 2012 et 2014 avec le Comité de pilotage FBR, CODIFAB, UMP-FFB, et AFCOBOIS et FBF. Pour un cout partagé de 85 k€ entre FBF et Codifab (budget 42.5 k€ pris sur la VEM 2016 pour FBF et 42.5 k€ pour Codifab )

Les conventions 2017 ont bien subi un rabot de 20% appliqué sur l'ensemble du dispositif dans le cadre de l'observatoire économique avec une durée réduite d'un an et il n'y a plus de renouvellement tacite.

**L'objectif de ces conventions nouvelles générations 2017, est de poursuivre le travail collaboratif avec les membres de FBF tout en préparant l'avenir d'une Veille économique mutualisée filière Forêt-Bois efficace et forcément utile.**

### **ADIVBOIS**

Ce programme est un enjeu très fort sur les plans techniques et psychologiques...

Voici en résumé les actions engagées par Adivbois au 30 juin 2017 dans le cadre du plan « industries du bois ». La stratégie d'Adivbois vise à développer la construction verticale en bois dans la ville, d'immeubles de petite et grande hauteur, et à lever les freins techniques, réglementaires et culturels pour accompagner le développement de la filière bois française.

#### ETUDES ET VADE-MECUM

En 2016, Adivbois a lancé les études suivantes, synthétisées dans le Vademecum des Immeubles à Vivre Bois téléchargeable sur le site [www.adivbois.org](http://www.adivbois.org) :

Etude d'opportunité/ Etude de marché pour le concept BGH Bois (France et Export)

Rapport sur l'étude de perception et attentes des usagers et MO/BGH bois

Etude de 3 systèmes constructifs

Etude de Benchmark en France et à l'étranger

Etude sur les détails architecturaux et de design

Ingénierie incendie (en cours)

Le Vade-mecum a aussi intégré une dizaine d'études financées par le Codifab (pour réaliser des économies) et constitue un état de l'art destiné aux professionnels.

#### BOIS FRANÇAIS

Le Vade-mecum définit le concept d'immeuble à vivre bois et contient notamment un chapitre dédié à une future marque collective à développer, dans laquelle l'origine, la traçabilité et la quantité de bois français (50% minimum) sont des critères fondamentaux.

#### AMI ET CONCOURS

Adivbois a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui a permis d'identifier 24 territoires destinés à recevoir sur l'ensemble du territoire national des bâtiments démonstrateurs sur lesquels sont lancés des concours. Cette réponse au-delà de toute attente justifie pleinement d'Adivbois et le soutien financier qu'il convient d'apporter à cette association. L'action de plus, 12 projets en cours ont rejoint la dynamique d'Adivbois, soit 36 immeubles en projet. Les premiers lauréats seront annoncés le 12 septembre, ce qui permettra d'engager sur l'ensemble du territoire des bâtiments emblématiques de nature à enclencher une dynamique favorable au développement de la filière bois française.

## COMMUNICATION ET MEDIAS ET ÉVÉNEMENTS A VENIR

Adivbois a engagé des actions de communication nationales et locales pour accompagner ses actions : newsletter (33), interviews, conférences et salons (plus de 100 actions engagées et programmées), relations presse (200 articles, 8 TV), visites de chantiers, actions web (chaîne Youtube), etc. Ces actions sont détaillées dans le rapport d'activité d'Adivbois.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les montants financiers engagés par Adivbois sont en cohérence avec sa feuille de route initiale. A ce jour, 2 827 787 € ont été engagés. Il est à noter que le budget a été établi initialement pour réaliser entre 3 et 5 projets au maximum.

## ACCOMPAGNEMENT DES BATIMENTS DEMONSTRATEURS

Les projets lauréats des bâtiments démonstrateurs constituent une opportunité qui va permettre à la filière bois de démontrer son potentiel et ses capacités à s'organiser pour développer un nouveau marché ; l'un des objectifs prioritaires étant l'utilisation de bois français. Une journée organisée par Adivbois en octobre permettra de réunir l'ensemble des acteurs et des équipes lauréates pour travailler concrètement autour de projets emblématiques et innovants sur la réponse de l'offre française dans le cadre de la commission environnement d'Adivbois.

## **CNDB :**

CNDB, restitution de la mission d'audit CGAAER **de M. Roland Renoult**, Il faut recentrer le CNDB sur ce qu'il sait faire. Les axes principaux sont : Séquences bois, prescription bois français et centre de ressources.

## **LA DEMANDE DE FINANCEMENT pour RESTRUCTURATION :**

L'objet même de notre Interprofession nationale, dont l'arrêté d'extension signé le 20.12.2016 par les ministres de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte - parole du Gouvernement et celui du ministre de l'Economie et des Finances, publié au Journal Officiel le 1er janvier 2017 ne concerne en aucun cas le financement des frais de restructuration d'une association même s'agissant du Cndb.

**Le Conseil nous a rappelé qu' il n'est pas possible de « subventionner même à titre exceptionnel un apport en fond de roulement » ou le financement d'une restructuration d'une association, mais sur proposition du Bureau, le Conseil est d'accord à titre exceptionnel - si et seulement si - le Codifab participe à même hauteur que FBF à cette demande d' abondement .**

## **LA COMMUNICATION :**

Les départs successifs des personnels au sein du Cndb dont celui de la directrice générale en janvier 2016, puis de la chargée de projets du service communication en décembre 2016, le Conseil constate qu'il est illusoire de croire en une appropriation de la « culture du Cndb » en recrutant un junior, voire même un senior.

**Le Cndb ne devrait procéder à aucun nouveau recrutement pour le service communication ; nous concernant les solutions seront trouvées directement par les porteurs de programmes inquiets des retards engendrés.**

### **LA FORMATION :**

Le Bureau considère qu'il est grave de laisser croire à un possible développement du service « Formation » en présupposant un chiffre d'affaires hypothétique de 200 k€ en 2018.

De plus le recrutement d'un commercial durant 18 mois dans ce secteur d'activité économique très concurrentiel, aggraverait encore davantage la situation et son efficacité dans ce contexte ne sera aucunement pertinente.

**L'activité du service « Formation » Cndb dans les conditions présentes doit se rapprocher de celui du FCBA, qui est déjà fournisseur de ce type de prestations de qualité depuis de nombreuses années.**

**Les compétences de certains collaborateurs du Cndb devront être utilisées au mieux.**

### **LE MAGAZINE « SEQUENCE BOIS » (1.750 abonnés) :**

Le magazine séquence bois dispose aujourd'hui de moins de 2.000 abonnés payants. Depuis le 26.10.2016 il a été convenu lors d'une réunion des présidents de FBIE, CNDB et en présence du Codifab que ce dernier accompagnerait le Cndb à la rédaction d'un cahier des charges qui devrait permettre de lancer un appel d'offres auprès d'éditeurs spécialisés.

**Il faut accélérer la rédaction du cahier des charges attendue depuis un plusieurs mois (décision du 26.10.16) et être particulièrement vigilant sur la ligne éditoriale filière dont il faudrait conserver la maîtrise.**

*Des administrateurs pourraient proposer une solution « filière » pour l'avenir de ce magazine qui existe depuis 25 ans...*

### **LES PRESCRITEURS BOIS :**

France Bois Forêt participe aux financements de nombreux programmes dans le domaine de la prescription du bois français et qui correspondent à notre stratégie définie depuis 18 mois.

Des compétences existent au Cndb et peuvent être valorisées au travers des actions partagées par exemples :

- avec les 21 Interprofessions en régions,
- avec Adivbois,
- pour les « Grands projets »
- et la formation avec le FCBA,

**Il faut voir toutes les opportunités de rapprochement entre les collaborateurs du Cndb et les prescripteurs bois dans les interpros en régions, ce qui permettrait de valoriser leur compétence.**

**Ce dispositif pourrait concerner : Le financement des prescripteurs bois du Cndb avec des missions redéfinies, la collaboration dans le programme avec la *DHUP plan bois 3* et le Codifab et l'assistance technique dans le cadre de notre programme stratégique de communication (AMO). Il faudra très certainement réinventer les conditions de collaboration sous des formes innovantes.**

### **LES MARQUES et NOMS DE DOMAINE :**

Le Cndb dispose de plusieurs marques et noms de domaine partagés entre les deux financeurs Codifab et FBF et même le consortium des pays nordiques pour une d'entre elle « Oui au bois ».

**Le Conseil recommandera au président du Cndb de faire l'inventaire de l'ensemble des actifs et d'étudier leur valorisation dans les meilleurs délais. Considérant qu'il ne serait pas souhaitable de voir disparaître ou utiliser par des structures commerciales les marques du Cndb qu'il détient aujourd'hui.**

## **FRENCHTIMBER**

### **DEPLACEMENT EN CHINE ET VIET NAM LE 09.09.2016 DE Cyril LE PPICARD.**

**Il est très important de marquer un temps d'arrêt sur le travail de l'équipe de Frenchtimber et partager l'analyse des résultats des actions 2016 :**

Les résultats de toute action commerciale à l'export ne peuvent s'analyser sur une courte période et les retombées se calculent sur 2 ou 3 ans avec des actions sur le terrain de façon continue.

FrenchTimber nous a remis un rapport sur les actions menées ainsi que l'évolution des demandes transmises aux exportateurs français. Chaque salon fait l'objet d'une synthèse récapitulant les demandes et les attentes des acheteurs. Ces synthèses sont envoyées aux scieries à jour de leur CVO.

En fin d'année, une analyse sur les exportations françaises vers chaque pays ciblé est effectuée à partir des données douanières afin de mesurer le taux de pénétration des produits bois français.

*Vous retrouverez en Annexe le rapport complet de l'équipe de Frenchtimber*

### **« LIVRE BLANC », OU COMMENT FAIRE MIEUX CONNAITRE LA FILIERE FORET- BOIS AUX CANDIDATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LA FUTURE MANDATURE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :**

France Bois Forêt et FBIE ont adressé aux candidats à l'élection présidentielle un document de synthèse contenant des propositions de préférence en concertation avec nos collègues de FBIE l'association interprofessionnelle.

Chaque OP membre de FBF avait pour mission de nous adresser cinq idées prioritaires.

Il a été prévu une large diffusion sur tous supports et l'organisation de rencontres avec les candidats pour rappeler l'importance de la filière forêt-Bois dans l'économie française.

La diffusion de 18.000 exemplaires diffusés avec la « Lettre B » de mars 2017, + 2.000 répartis entre FBF, FBIE. Puis édité et encarté dans Bois international avec 17.000 exemplaires.

## CONCLUSION

J'ai commencé mon préambule par les personnalités qui ont fait le « *job* » et sont parties pour d'autres responsabilités et je finirai ce rapport moral et d'activité en les remerciant pour toutes les tâches accomplies.

Le présent n'attend pas, l'avenir est déjà là et il me semble essentiel de vous affirmer, au nom du Conseil d'administration et en mon nom, qu'une Interprofession nationale s'enrichit chaque jour du travail de chacun d'entre nous.

Un exercice s'achève, un autre a déjà commencé depuis six mois daté « 2017-2018 » avec de nombreux événements filière et institutionnels, nous nous sommes fixés des objectifs communs que nous atteindrons - voire que nous dépasserons - et cela malgré nos différences qui dans le fond constituent notre FORCE.

Je conclurai par notre slogan dévoilé le 7 septembre dernier, « ***Pour moi, c'est le bois*** », ou plus précisément : « ***POUR NOUS, C'EST LE BOIS !*** »

Merci à tous.

**Cyril LE PICARD,**  
Président.

**Mandats institutionnels de France Bois Forêt, liste actualisée**